



2023 - 117

Bras, le 06 avril 2023

Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES
Commune de BRAS
83149

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Le Maire de BRAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU le Code Pénal,

VU la demande d'arrêté de circulation de la Société VEOLIA datant du 29 mars 2023,

VU l'avis favorable de la commission d'urbanisme datant du 05 avril 2023,

CONSIDERANT qu'il est d'intérêt public de réglementer la circulation sur le chemin des Crêtes pour des travaux de terrassement sur conduites, réalisation de 4 branchements EP et création d'un poteau d'incendie DN 100 par la société VEOLIA sise ZAC de Nicopolis, 78 rue de la Création, 83170 BRIGNOLES pour le lotissement Les Jardins de Bastiane,

ARRÊTE

Article 1 : Entre le mardi 11 avril 2023 et le vendredi 28 avril 2023, la circulation sera perturbée et pourra être entravée sur le chemin des Crêtes (quartier Bastiane) entre les numéros 222 et 377 durant trois journées de 07h00 à 18h00 uniquement pour les besoins du chantier.

Article 2 : La Société VEOLIA se chargera d'effectuer la sécurisation et la signalisation du chantier qui sera signalé réglementairement par la 8^{ème} partie de l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (IISR) du 22 octobre 1963 approuvée par l'arrêté du 06 novembre 1992 modifié.

Des panneaux devront être mis en place en amont du lieu des travaux.

Article 3 : La Société VEOLIA sera responsable de tous incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait ou à l'occasion des travaux.

Article 4 : Monsieur le Maire de BRAS et les agents de police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- La société VEOLIA
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de BRAS
- La police municipale de BRAS

Le Maire,
Franck PERO

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

